

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 24 octobre 1996

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE PROJETS APPROUVÉS

Point 8 d) de
l'ordre du jour

PROJET CÔTE D'IVOIRE 3358 (Élarg.1)

Programme d'alimentation scolaire

Coût total des produits alimentaires	15 346 320 dollars
Coût total pour le PAM	19 525 320 dollars
Nombre effectif de bénéficiaires	210 000
Date de l'approbation par le CPA	28 octobre 1993
Date de la signature du plan d'opérations	30 mai 1994
Date de l'acceptation de la lettre de démarrage	30 mai 1994
Date de la première distribution	1er octobre 1994
Durée de l'aide du PAM	Quatre ans
Durée du projet au 31 mars 1996	18 mois

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis. En mars 1996, un dollar équivalait à 500 francs CFA.

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/96/8-D/Add.1
2 septembre 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint.
MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.

Les fonctionnaires du PAM responsables de ce document sont les suivants:

Directeur régional:	V. Sequeira	tel.: 5228-2301
Chargé des opérations:	J.-P. Cebron	tel.: 5228-2380

Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).



OBJET DU PROJET ET DE L'AIDE DU PAM

Objectif à long terme

1. L'objectif à long terme du projet consiste à soutenir la politique nationale d'éducation et le Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) lancé par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Le programme vise à atteindre un taux brut de scolarisation de 90 pour cent d'ici à l'an 2000 et à améliorer l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'éducation des filles.

Objectifs immédiats

2. Le projet vise à relever les taux de scolarisation, à réduire les abandons et à accroître la capacité d'apprentissage des élèves des écoles primaires et secondaires dans les zones périurbaines et dans les régions rurales du pays. Dans les centres de formation des instituteurs (CAFOP), le projet a pour objet de contribuer, par des économies budgétaires, à améliorer la qualité de la formation dispensée.

Objectifs chiffrés

3. On escompte que le nombre de cantines des écoles primaires bénéficiant de l'aide passera de 1 530 à 1 800 (pour 185 000 enfants au total) lorsque le projet parviendra à son terme. Trois mille stagiaires bénéficieront de l'aide apportée à 14 CAFOP et, de plus, 1 800 élèves des collèges ruraux recevront une assistance. Des rations sont également destinées aux gérants et aux cuisinières des cantines (5 700 lorsque le projet parviendra à son terme). Le nombre total de rations octroyées à toutes les catégories de bénéficiaires sera de 329 810 000. Le niveau des économies budgétaires n'a pas été fixé lors de la formulation du projet.

MISE EN OEUVRE

Responsabilité de l'exécution

4. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a intégré avec succès le programme de cantines scolaires dans le système éducatif. Au niveau national, le projet est géré par la Direction nationale des cantines scolaires (DNC) dont le personnel est essentiellement constitué par une équipe de spécialistes des finances, de la logistique et du suivi. Dans les provinces, les conseillers des Directions régionales de l'éducation nationale (DREN) assurent la supervision du projet avec l'aide des inspecteurs de l'enseignement primaire (IEP). Les inspecteurs doivent également superviser la gestion, les activités pédagogiques et les cantines. Dans chaque école, le directeur désigne un maître responsable des produits alimentaires, de la cuisine et des cuisinières. Cette responsabilité ouvre des perspectives de promotion à l'intéressé s'il s'en acquitte de façon satisfaisante.



Logistique

5. La DNC prend livraison des produits au port d'Abidjan, les achemine jusqu'à cinq entrepôts centraux et, de là, jusqu'à une série de points de distribution provinciaux. L'acheminement vers les écoles est ensuite assuré par la DREN et par les inspecteurs, qui assurent la livraison finale. Le système couvre les 10 régions du pays et fonctionne de façon efficace.

GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

6. Au 31 mars 1996, le nombre des bénéficiaires avait atteint 210 000 alors que l'objectif était de 175 000. Le PAM a fait savoir au gouvernement qu'il n'était pas possible de livrer des produits supplémentaires en sus de ceux qui étaient stipulés dans le plan d'opérations; le gouvernement a accepté de mettre progressivement fin aux distributions dans les zones mieux loties et moins prioritaires. Les livraisons de riz ont subi certains retards du fait de problèmes rencontrés par le PAM dans l'obtention des ressources. Les pertes post-c.a.f. à la date limite se sont élevées à 164 tonnes, soit 1,42 pour cent des livraisons. La plupart des pertes ont été subies au port et aux points de distribution. Presque toutes les pertes dues au camionnage ont été compensées par les transporteurs sous forme de réductions des factures.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

7. Les obligations du gouvernement ont été pleinement remplies pour ce qui est du personnel, de la logistique interne et du stockage. Pour 1996, le budget global de la DNC s'élève à 375 millions de francs CFA.

AIDE EXTÉRIEURE

8. Le Gouvernement italien a donné des ustensiles de cuisine, des gobelets et des cuillères représentant une valeur de 300 000 dollars; ce matériel a été distribué dans toutes les provinces par la DNC. Le Gouvernement suédois a financé la construction de six entrepôts pour un montant de 908 600 dollars. Tous les travaux sont achevés et les magasins ont été remis au gouvernement. La surveillance technique a été assurée grâce à un don de 83 000 dollars du Gouvernement suisse. Le Gouvernement néerlandais finance la construction de 572 latrines scolaires prévues par le projet et représentant un montant estimatif de 268 000 dollars.
9. Le programme éducatif de la Côte d'Ivoire bénéficie de l'aide de la Banque africaine de développement qui s'est engagée à financer, à concurrence de 30 millions de dollars, huit écoles secondaires et 500 classes, et de la Banque mondiale qui s'est engagée à financer à hauteur de un million de dollars 10 écoles pilotes. L'UNICEF a apporté une contribution de 6 000 dollars pour la période 1992-1996 afin d'aider les écoles à faible fréquentation du nord-est et d'Abidjan. La Coopération française finance à concurrence de 12 millions de dollars environ l'amélioration de l'enseignement primaire. L'aide du PAM est ciblée sur un certain nombre de ces établissements.



ÉVALUATION

10. Le projet est conforme à la mission du PAM et contribue à la politique gouvernementale de promotion de l'éducation pour tous et d'encouragement de la participation des femmes au développement du pays sur un pied d'égalité. Les objectifs et les résultats du projet sont d'une façon générale en accord avec les directives opérationnelles du PAM concernant l'aide à l'éducation.
11. Bien qu'il soit difficile d'établir un lien quantitatif entre les cantines scolaires et les objectifs éducatifs du projet, on a observé une augmentation globale du taux de fréquentation dans les zones défavorisées pendant l'exécution du projet. Dans ces zones, les résistances culturelles à l'éducation moderne - notamment à celle des filles - sont encore très fortes.
12. Les cantines scolaires aident également à régulariser la fréquentation scolaire et favorisent la concentration des élèves. Lors d'une longue interruption des livraisons du PAM en 1995, on a observé une nette diminution de la fréquentation, qui a repris avec la réouverture des cantines.
13. Le projet a commencé à attirer les filles en plus grand nombre vers les établissements scolaires, notamment dans les provinces défavorisées, ainsi qu'a pu le vérifier la mission d'étude technique du PAM menée au milieu de l'année 1996. La mission a estimé que le projet avait permis non seulement d'accroître les inscriptions de filles dans les provinces désavantagées (d'environ 20 pour cent), mais également de rendre la fréquentation plus régulière. Toutefois, les données de référence sur la répartition des élèves par sexe n'avaient pas été enregistrées lors du démarrage du projet.
14. A l'échelon national (DNC), le projet est dirigé par une femme, secondée par une petite équipe à majorité féminine. Les cadres en charge du projet sont motivés et efficaces. Les femmes sont moins présentes à l'échelon régional et dans les associations de parents d'élèves. Les enseignantes sont sous-représentées dans les écoles rurales, mais les cantines scolaires ne comptent que des cuisinières.
15. A l'heure actuelle, le projet couvre toutes les provinces du pays mais ne cible pas toujours les populations les plus pauvres. Dans certains cas, des écoles relativement aisées bénéficient du projet alors qu'elles pourraient probablement gérer une cantine avec leurs propres ressources. Ces lacunes du ciblage sont généralement dues à des questions d'équilibre régional.
16. Le projet a un caractère participatif dans ses objectifs et dans sa gestion, du fait que les cantines scolaires sont très demandées et bénéficient d'une assistance importante de la part des communautés locales. Les associations de parents d'élèves assurent efficacement le contrôle de la gestion des cantines et de la livraison des produits du PAM et contribuent en espèces, en matériaux et en main-d'oeuvre à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires et des cantines.
17. Les fonds réunis grâce aux contributions des parents font l'objet d'une comptabilité rigoureuse et sont gérés conjointement par la DNC et le PAM. A l'origine, ces fonds avaient dû être empruntés pour acquitter d'urgence les factures portuaires et de déchargement, dépenses qui n'avaient pas été prévues dans le budget du gouvernement. Cet



emprunt est maintenant remboursé. Un total de 350 millions de francs CFA ont été déposés; ces fonds serviront au renforcement du suivi du projet. Le PAM a invité le gouvernement à établir un plan global d'utilisation.

18. La valeur locale de la ration quotidienne est de l'ordre de 200 à 300 francs CFA dont les parents ne financent qu'une petite partie fraction. La plupart des parents reconnaissent qu'il sera peut-être nécessaire de relever leur contribution, comme première étape vers l'autosuffisance.
19. La DNC, les DREN, les inspecteurs de l'enseignement primaire et les associations de parents participent au suivi de l'utilisation des produits alimentaires. Le contrôle des produits est efficace mais les autorités responsables du projet n'ont pas encore mis au point de système d'évaluation des résultats. En 1996-1997, la Banque mondiale procédera à une évaluation générale des cantines scolaires en Côte d'Ivoire, qui portera sur la plupart des aspects du projet.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

20. Le présent rapport d'avancement a été établi d'après les constatations et les conclusions d'une mission PAM d'examen de la gestion menée en mai 1996 avec la participation de l'UNESCO.
 - a) Le projet assiste environ 2 100 cantines scolaires dans toutes les provinces. Sa couverture géographique n'accorde pas de priorité suffisante aux zones les plus pauvres. Il serait plus efficace au plan de l'éducation et de l'égalité des sexes s'il était davantage centré sur les quatre ou cinq provinces les plus désavantagées.
 - b) Il est proposé que le projet porte sur un plus petit nombre de cantines, mais que chaque cantine puisse desservir un plus grand nombre d'élèves, voire la totalité des effectifs des petites écoles.
 - c) Il est recommandé que les filles aient une priorité d'accès aux cantines lorsqu'il n'est pas possible d'accueillir tous les élèves.
 - d) Il est recommandé, pour des raisons économiques, que l'assortiment de produits fournis par le projet soit modifié en remplaçant en partie le riz qui est une denrée chère rarement consommée par les enfants à la maison par du maïs ou d'autres produits.
 - e) Le PAM a l'intention d'augmenter les achats locaux de produits, comme c'est le cas pour l'huile de palme dont 325 tonnes ont déjà été acquises dans le cadre du projet.
 - f) Le système de suivi et d'évaluation du projet doit être amélioré car il permet d'obtenir des informations utiles sur la logistique de l'aide alimentaire, mais il ne fournit pas suffisamment de données sur les effets du projet en ce qui regarde les inscriptions, la fréquentation et l'égalité des sexes.
 - g) L'aide aux CAFOP et aux établissements secondaires n'est plus conforme aux directives du PAM concernant l'assistance à l'enseignement, et il devrait y être mis fin à l'achèvement du projet. L'objectif concernant les économies budgétaires n'a



pas été atteint.

- h) Il est recommandé que le gouvernement commence à planifier l'arrêt progressif de l'aide du PAM à moyen terme et à préparer les communautés à assumer une plus grande responsabilité pour leurs écoles et leurs cantines. Dans un premier temps, les contributions des bénéficiaires devraient être réajustées.



ANNEXE

COMPARAISON DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS (au 31 mars 1996)

	Selon le plan d'opérations	Selon le plan d'opérations proportionnel au 31 mars 1996	Résultats au 31 mars 1996	Résultats en pourcentage
Nombre de cantines assistées	1 800	1 800	2 100	117
Nombre de bénéficiaires	185 000	175 000	210 000	120
Produits alimentaires (tonnes)	Total engagé	Total proportionnel au 31 mars 1996 (36% de l'engagement)	Livraisons	% de l'engagement proportionnel
Riz	27 044	9 817	6 093	62
Huile végétale	2 028	736	1 055	143
Poisson/viande en boîte	2 704	982	1 282	130

